

RAPPORT D'ACTIVITE

& de
développement
durable

2016 

“ Le Bassin de Marennes,
territoire de projets ”

www.bassin-de-marennes.com



« 2016 : une année de participation à la construction du territoire »

Le Rapport annuel d'activité n'est pas qu'une obligation légale pour une intercommunalité telle que la nôtre. C'est aussi le moyen de mettre en lumière l'ensemble des projets impulsés par les élus et mis en œuvre par les services.

Cette politique s'adresse au territoire des sept Communes qui composent le Bassin de Marennes, avec le souci d'un aménagement durable, générateur d'emploi et de solidarité.

L'année 2016 a ainsi été consacrée à l'élaboration - avec la participation des habitants - de l'Agenda 21. Cette démarche a notamment été encouragée par la confirmation des résultats positifs de la redevance incitative sur la gestion de nos déchets, avec une baisse de la facture pour la plupart des foyers.

Nous avons également posé les bases du développement futur du territoire, avec la signature de l'Entente intercommunautaire pour la valorisation du marais de Brouage, et la préparation des extensions de trois Zones d'Activités Économiques qui permettront d'accompagner le développement des entreprises du bassin et d'en accueillir de nouvelles.

Conformément à la volonté des élus, la CdC a poursuivi son engagement social avec les aides à la rénovation de l'habitat, l'accompagnement des plus faibles au travers de son Centre

Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), l'appui aux familles dans le cadre du Projet Éducatif Local, ou encore la promotion du sport et de la culture pour la jeunesse. « Marais'onnance », évènement culturel inédit organisé au printemps 2016, a quant à lui su fédérer toutes les générations, en valorisant l'exceptionnelle richesse des marais qui structurent notre territoire.

Bonne lecture à toutes et à tous. 🗨️

Amitiés républicaines
Mickaël Vallet



Mickaël VALLET
Président de la Communauté de
Communes du Bassin de Marennes



Sommaire

La Communauté de Communes	p.5
Carte de la CDC	
Les élus et les institutions	
Le bureau	
Les compétences	
L'organigramme des services	
Le pôle ressources	
Les finances 2016	p.10
L'aménagement du territoire	p.12
La préservation des marais	
L'application du droit des sols	
L'amélioration de l'habitat	
Le développement économique	p.20
Les grandes orientations	
Les Zones d'Activités Économiques	
La gestion des déchets	p.24
L'Agenda 21	p.28
L'enfance, la jeunesse	p.30
L'action sociale	p.33
Le sport, la culture et la vie associative	p.34
Le tourisme et le patrimoine	p.36
La gestion des bâtiments communautaires	p.38

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Élus et institutions	p. 5
Bureau	p. 6
Commissions	p. 7
Compétences	p. 7
Organigramme des services	p. 8

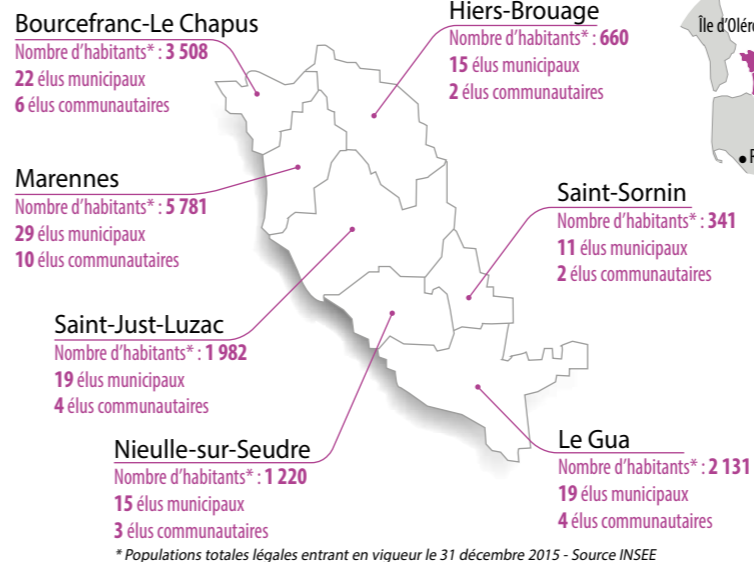


Port de la Cayenne à Marennes
© CMT17 - E. Coeffe

La Communauté de Communes du Bassin de Marennes

Elle rassemble 7 communes et une population de près de 16 000 habitants. Son territoire s'étend sur une superficie de 182 km² composée pour 2/3 de marais.

• Les 7 communes



130
conseillers municipaux

31
conseillers communautaires

Élus et institutions

• Le Conseil communautaire

Organe délibérant de la Communauté de Communes, le Conseil communautaire se réunit en séance publique environ une fois par mois, afin de délibérer. Il est composé de 31 conseillers communautaires, élus au suffrage universel direct à l'occasion des élections municipales.

Les conseillers communautaires par commune

BOURCEFRANC-LE CHAPUS

- Guy PROTEAU
- Sabrina HUET
- Alain BOMPARD
- Adeline MONBEIG
- Jean-Albert GABORIT
- Jean-Luc ROUSSEAU

HIERS-BROUAGE

- Jean-Marie PETIT
- Monique CHARRIER

LE GUA

- Patrice BROUHARD
- Monique CHEVET
- Stéphane DELAGE
- Alain LATREUILLE

MARENNES

- Mickaël VALLET
- Claude BALLOTEAU
- Maurice-Claude DESHAYES

NIEULLE-SUR-SEUDRE

- Jean-François LAGARDE
- Ghislaine O'NEILL
- François SERVENT

SAINT-JUST-LUZAC

- Ghislaine BEGU-LE ROCHELEUIL
- Jean-Pierre MANCEAU
- Jacqueline POGET
- Christian GUIGNET

SAINT-SORNIN

- Joël PAPINEAU
- Claude GAUDIN



Le Bureau

Le Conseil communautaire élit en son sein un Bureau qui constitue l'organe exécutif de la Communauté de Communes. Il est composé du Président et de 7 Vice-présidents qui se réunissent une fois par mois.

Le Bureau réuni à l'occasion de la pose de la première pierre du complexe sportif en novembre 2014



3 Absent de la photo : Jean-François Lagarde

Le Président

- 1 **Mickaël VALLET**
Président
Président du Pays Marennes-Oléron et Conseiller départemental
Maire de Marennes

Les Vice-Présidents

- 2 **Jean-Marie PETIT**
1^{er} Vice-président
Gestion des zones humides et valorisation du marais
Maire de Hiers-Brouage
- 3 **Jean-François LAGARDE**
2^e Vice-président
Développement durable, agenda 21 et communication
Maire de Nieulle-sur-Seudre
- 4 **Joël PAPINEAU**
3^e Vice-président
Développement économique
Maire de Saint-Sornin
- 5 **Guy PROTEAU**
4^e Vice-président
Tourisme et patrimoine
Maire de Bourcefranc-
Le Chapus
- 6 **Patrice BROUHARD**
5^e Vice-président
Enfance-jeunesse
Maire du Gua
- 7 **Ghislaine BÉGU-LE ROCHELEUIL**
6^e Vice-présidente
Culture, sports, loisirs
Maire de Saint-Just-Luzac
- 8 **Nathalie AKERMANN-DEDIEU**
7^e Vice-présidente
Habitat et action sociale intercommunale
Adjointe au maire de Marennes

Les élus non-membres du Bureau en charge d'une commission

Maurice-Claude DESHAYES
Élu communautaire en charge des finances et de la mutualisation des moyens.
1^{er} adjoint au maire de Marennes.

Christian GUIGNET
Président du Conseil d'exploitation de la Régie des Déchets
Élu communautaire et conseiller municipal à Saint-Just-Luzac

Commissions

Au sein du Conseil communautaire, 10 commissions ont été formées. Elles sont chargées d'étudier les questions soumises à l'assemblée délibérante selon le domaine qui leur est attribué. Ces commissions se réunissent au moins une fois par trimestre.

Compétences

La Communauté de Communes exerce de plein droit, en lieu et place des Communes membres, des compétences obligatoires et d'autres choisies. Les compétences obligatoires sont définies par le Code Général des Collectivités Territoriales. La Communauté de Communes doit également exercer au minimum 3 compétences optionnelles parmi 6 proposées. Enfin, elle peut choisir de prendre en charge d'autres compétences, dites facultatives, qu'elle définit elle-même.

Ce sont les Conseils municipaux des Communes qui délèguent ces compétences à la Communauté de Communes.

Compétences obligatoires

Développement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire d'intérêt communautaire.
- Actions de développement économique d'intérêt communautaire.

Aménagement de l'espace communautaire

- Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
- Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE)
- Zones d'Aménagement Concerté.
- Valorisation des marais classés en zones sensibles.

Compétences optionnelles

Protection et mise en valeur de l'environnement

- Collecte et valorisation des déchets.
- Préservation des marais.

Politique du logement et du cadre de vie

- Programme d'Intérêt Général (PIG) pour l'amélioration de l'habitat.
- Programme Local de l'Habitat (PLH).
- Accueil des Gens du voyage.

Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire

- Voies des zones d'activités et d'accès aux équipements communautaires.
- Itinéraires cyclables pour les liaisons intercommunales.

Développement et aménagement sportif de l'espace communautaire

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements sportifs.
- Soutien aux associations.

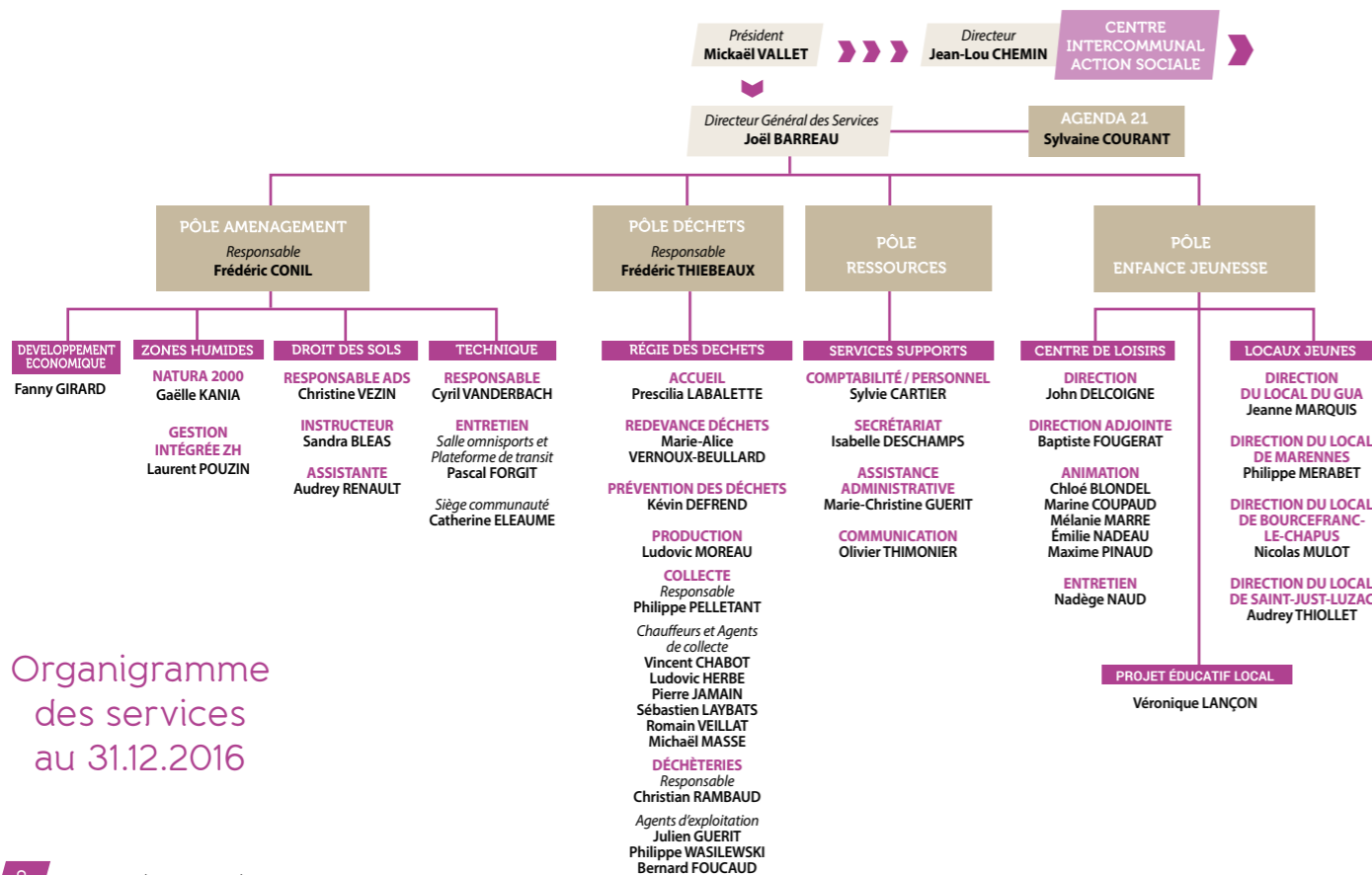
Action sociale d'intérêt communautaire

- Insertion économique et sociale, emploi et formation professionnelle.
- Politique éducative en direction de l'enfance-jeunesse.
- Analyse des besoins sociaux.
- Service d'aide à domicile.

Compétences facultatives

- Tourisme : accueil, information et promotion touristique.
- Actions dans les domaines culturels et artistiques.
- Participations aux dépenses d'investissement des collèges.
- Politique en matière de sécurité.

ORGANIGRAMME DES SERVICES



Organigramme des services au 31.12.2016

PÔLE RESSOURCES

Les services de la Communauté de Communes sont regroupés autour de quatre pôles dont un fonctionnel : le pôle ressources. Ce pôle assure « la logistique » de l'intercommunalité, garantissant son fonctionnement et lui permettant ainsi de s'investir pleinement dans ses projets et missions portés par ses trois pôles opérationnels : aménagement, Régie des déchets et enfance-jeunesse.

Comptabilité et personnel

Le service comptabilité-personnel est en charge, avec la Direction Générale des Services, de la gestion des emplois, des effectifs et des compétences : recrutements, formations, rémunérations, évaluations annuelles, gestion des carrières, des paies et du temps de travail.

Secrétariat des élus

Sous la responsabilité de la Direction Générale des Services et du président, le secrétariat des élus assure de nombreux travaux administratifs : courrier, invitation, rédaction des comptes rendus, archivage, classement.

Assistance administrative

L'assistance administrative permet d'accompagner la Direction Générale des Services dans ses diverses missions : gestion de la taxe de séjour, accueil téléphonique et physique des usagers.

Conformément à la loi, le schéma de mutualisation des services entre la Communauté de Communes et ses Communes membres a été élaboré en 2016. Il sera mis en œuvre à partir de 2017, avec notamment la mutualisation de services entre la CdC et du CIAS.

Communication

Chargé de promouvoir les projets et réalisations de la Communauté de Communes, le service communication accompagne les services dans la mise en œuvre de leurs actions. Il assure la production des publications, comme le magazine *Vert & Bleu*, et des supports de communication (plaquettes, brochures, affiches...).

Il alimente le site internet et anime la présence de la collectivité sur les réseaux sociaux : Facebook et Twitter.

Le service communication se charge également des relations avec la presse.



Suivez toute l'actualité de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes sur www.facebook.com/cdc.bassindemarennes



www.twitter.com/CdC_marennes

FINANCES 2016

Les flux financiers de la Communauté de Communes sont retracés dans différents budgets en fonction des activités réalisées.

- **Le budget général** est celui qui est financé par l'impôt et concerne l'intervention de la Communauté de Communes dans ses domaines de compétence.
- **Le budget de la Régie des déchets** enregistre l'ensemble de l'activité financière de la collecte et du traitement des déchets. Il est financé par la redevance des ordures ménagères.
- **Le budget de la plateforme de transit des produits de la mer** concerne la location des espaces et bureaux aux transporteurs. Il est financé par les loyers.
- **Les budgets des zones d'activités** enregistrent les aménagements des terrains, ils sont financés par la vente des terrains.

Le budget général

Depuis le 1^{er} janvier 2011 et la mise en œuvre de la réforme de la Taxe Professionnelle, la Communauté de Communes du Bassin de Marennes perçoit une Fiscalité Professionnelle Unique.

Les produits des impôts suivants ont été comptabilisés :

Impôt	Produit en €	
Contribution Foncière Économique (CFE)	24,26 %	485 483
Cotisation sur la Valeur Ajoutée (CVAE)	-	324 905
Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)	-	193 172
Imposition Forfaitaires sur les entreprises de Réseaux (IFER)		55 657
Taxe d'Habitation	7,73 %	1 442 235
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	4,36 %	46 397
Total	100 %	2 547 849
Compensations de l'État		125 222
Reversement à l'État (Fonds National de Garantie des Ressources Individuelles)		-654 809
Reversement aux Communes (Attributions de compensation)		-571 130
Fiscalité perçue		1 447 132

Répartition des recettes de fonctionnement		Montant en €
Impôts et taxes	50 %	1 478 880
Dotations et subventions	41 %	1 224 159
Produits des services et autres recettes	9 %	273 239
Total	100 %	2 976 278

Répartition des dépenses de fonctionnement		Montant en €
Fournitures et services	27 %	720 356
Frais de personnel	41 %	1 088 743
Autres charges de gestion	32 %	869 629
Total	100 %	2 678 728

Annuité de la dette : 170 536 € soit 5,73% des recettes de fonctionnement.

Dépenses de fonctionnement par activité	Taux
Administration générale	33 %
Culture et sports	9 %
Enfance jeunesse et social	30 %
Aménagement de l'espace - développement économique et touristique	28 %

En 2016, les dépenses d'investissement du budget général se sont élevées à 1 250 890 €, consacrés notamment aux travaux du Complexe sportif, de la crèche, de l'école de voile, aux pistes cyclables, à la rénovation de l'habitat.

PERSPECTIVES 2017

- Financement partiel de l'étude préalable du marais de Brouage,
- mise en place d'un Relais d'Assistantes Maternelles (RAM),
- mise en œuvre du Plan d'actions de l'Agenda 21,
- aménagement du Local Jeunes de Marennes,
- financement de l'étude du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Le budget de la Régie des déchets

Le budget de la Régie des déchets comptabilise l'ensemble des recettes et dépenses relatives à la collecte et au traitement des déchets.

Répartition des recettes totales d'exploitation		Montant en €
Redevance	79 %	1 831 531
Subventions	21 %	499 329
Total	100 %	2 330 860

Répartition des dépenses totales d'exploitation		Montant en €
Fournitures et services	36 %	685 210
Frais de personnel	30 %	559 139
Autres charges de gestion	34 %	633 231
Total	100 %	1 877 580

Annuité de la dette : 106 118 €, soit 4,55 % des recettes d'exploitation.

PERSPECTIVES 2017

- Lancement du programme de prévention et de gestion des déchets organiques par la fourniture de composteurs individuels et collectifs.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Préservation des marais	p. 13
Application du droit des Sols	p. 18
Amélioration de l'habitat	p. 19



Préservation des Marais

Gestion Intégrée des Zones Humides (GIZH)

La Communauté de Communes du Bassin de Marennes est constituée pour deux tiers de marais, qu'il s'agisse du marais doux de Brouage au nord, ou des marais salés de l'estuaire de la Seudre au sud. Ces marais, qui ont fait la richesse économique, culturelle et environnementale de ce territoire, demeurent extrêmement fragiles. C'est pourquoi une politique de préservation et de valorisation de ces zones humides a été engagée depuis plus de 9 ans.

● L'Entente intercommunautaire et le Grand projet du marais de Brouage

Le marais de Brouage est sous la compétence territoriale de deux intercommunalités : la Communauté de Communes du Bassin de Marennes et de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan. Conscientes des enjeux liés à la préservation et à la valorisation de ce patrimoine exceptionnel, ces dernières ont décidé de mettre en œuvre un véritable plan de sauvetage du marais de Brouage par l'intermédiaire d'un Grand projet, lequel portera sur trois thématiques essentielles : la gestion de la ressource en eau, la valorisation patrimoniale et touristique, et le soutien aux activités primaires dont notamment l'élevage bovin.

Cette coopération s'est concrétisée le 29 janvier 2016 par la signature d'une convention d'Entente intercommunautaire, instance de réflexion, de discussion et de définition des grandes orientations du Grand projet du marais de Brouage, réunissant les élus des deux collectivités.

Signature de la convention d'Entente intercommunautaire par les présidents Hervé Blanché (Rochefort Océan) et Mickaël Vallet (Bassin de Marennes).



Jean-Marie Petit,
Vice-président

a en charge les dossiers environnementaux de la Communauté de Communes : la gestion des zones humides et la valorisation de l'élevage sur les marais. Il accompagne également la mise en œuvre des actions sur les sites Natura 2000.

Maire d'Hiers-Brouage



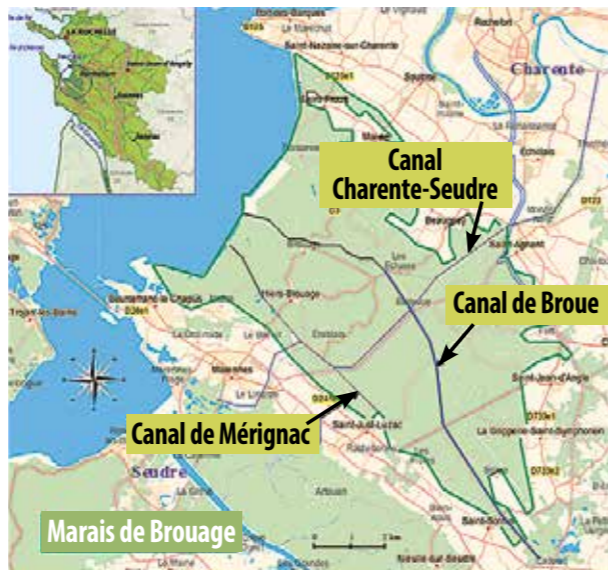
PRÉSERVATION DES MARAIS

• La mise en place d'un Contrat territorial sur le marais de Brouage

Au regard des difficultés, notamment financières, relatives à la réalisation d'actions de préservation et de valorisation du marais de Brouage, l'Agence de l'eau Adour-Garonne a proposé la mise en place d'un Contrat territorial sur le marais de Brouage.

La gestion concertée et coordonnée de ce marais par la Communauté de Communes du Bassin de Marennes et de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, amène un portage et une animation conjointe de ce contrat quinquennal, dont la signature est prévue à l'horizon 2019.

En préalable, une étude hydraulique sera réalisée dès 2017 par le Bureau d'études Eaucéa, et ce pour 2 ans, afin de proposer un protocole de gestion concertée des niveaux d'eau dans le marais et de définir un Programme d'actions quinquennal à même de répondre aux enjeux de préservation qualitatif et quantitatif de la ressource en eau, et de préservation du caractère humide du marais.



• Vers la Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations

Afin d'anticiper la prise de cette compétence obligatoire à partir de 2018, la Communauté de Communes du Bassin de Marennes a engagé une réflexion sur ses modalités d'exercice, ses enjeux réglementaires, financiers et de gouvernance. Une stagiaire de Master 2 a réalisé un premier état des lieux. L'année 2017 sera consacrée à la mise en œuvre d'une réflexion commune avec les intercommunalités voisines.



La vanne de la Bergère



Une pelleuse œuvrant sur le canal de Broue



• Les travaux d'entretien dans le marais de Brouage

La Communauté de Communes du Bassin de Marennes assiste les Syndicats de marais, maîtres d'ouvrages des opérations d'entretien du réseau hydraulique du marais, par la prise en charge de l'ensemble des tâches administratives et techniques.

Cette coopération intègre notamment les travaux de réhabilitation du canal de Broue, qui ont duré 3 ans et se sont terminés au mois de décembre. Ces derniers visaient la remise en état des parties les plus endommagées du canal et de ses fossés de ceinture, de l'ouvrage à la mer de Beaugeay jusqu'au pont de la Bergère. Dans la poursuite de cette dynamique, un Programme d'actions prioritaires a été lancé et débutera en 2017. Celui-ci consiste en la réalisation de travaux d'entretien des parties du réseau secondaire les plus dégradées, auxquels s'ajoute le dernier tronçon du canal de Broue, qui s'étend sur plus de 6 km jusqu'au pont des Brandes.



L'animation Natura 2000



La Communauté de Communes du Bassin de Marennes est la structure animatrice de trois sites Natura 2000 (voir carte). Elle met en œuvre les actions définies dans les plans de gestion (DOCuments d'Objectifs ou DOCOB) de chacun de ces sites.

Les missions d'un animateur Natura 2000 :

- Proposer des contrats ou des chartes Natura 2000 aux propriétaires et gestionnaires, ce qui leur permet de bénéficier de compensations financières pour des actions de gestion contribuant à la préservation d'espèces menacées.
- Accompagner les porteurs de projet dans la rédaction de leur dossier d'évaluation des incidences.
- Informer et sensibiliser les citoyens sur les enjeux écologiques.

Financement : **1 ETP, subventionné à 80% par l'Europe et l'État.**

Depuis juillet 2013

Animation sur les marais de Brouage et de la Seudre et en partenariat avec la CDC de l'île d'Oléron sur les marais oléronais

●Charte Natura 2000 :

- 4 chartes signées
- 53 parcelles
- 107 hectares
- 5 types de milieu concernés : fossés à poissons, prairies, roselières, mares de tonne, près salés

●Contrat Natura 2000 :

Suivi des travaux (débroussaillage et curage) réalisés pour protéger la Cistude d'Europe, une petite tortue d'eau douce.

●Accompagnement des porteurs de projets :

- 59 dossiers d'évaluation d'incidences
- 4 élaborations ou révisions de documents d'urbanisme
- 12 suivis de projet de territoire

●Communication et sensibilisation :

Refonte de la lettre d'informations « A Ras 2 Marais » et édition de 2 numéros.

●Autres actions réalisées :

- Mise en place d'une procédure conjointe entre la Fédération départementale de Chasse, les services de l'État et le service Application du Droit des Sols (ADS) pour accompagner les pétitionnaires pour des projets relatifs aux tonnes de chasse.
- Renforcement du lien avec le service ADS afin d'intégrer des préconisations écologiques dans les dossiers d'urbanisme.
- Conseils sur des projets d'aménagement en dehors des sites Natura 2000 (extension d'une carrière en activité, création d'une surface golfique).
- Accompagnement de la déclinaison locale de la Trame Verte et Bleue.
- Sensibilisation des particuliers sur les espèces exotiques envahissantes.
- Suivi du succès reproducteur de certains limicoles.

1 291

visites dont près de 25 % de visiteurs réguliers sur le site Internet (taux stable depuis plusieurs années)

Depuis mars 2011

Animation sur la Carrière de l'Enfer avec une assistance scientifique déléguée à la Ligue pour la Protection des Oiseaux

●Communication et sensibilisation :

« Nuit de la Chauve-souris » (30 personnes)



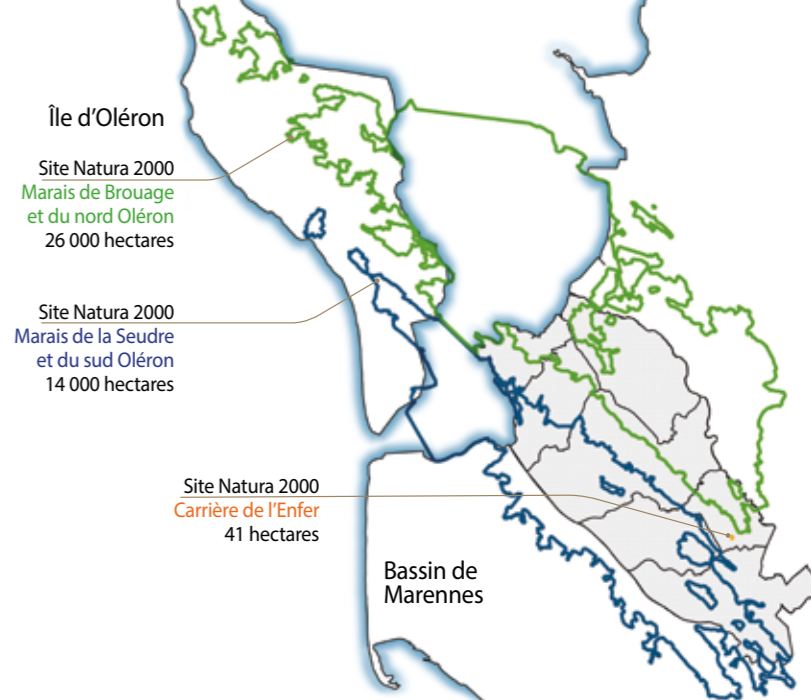
© DR

●Autres actions réalisées :

- Accompagnement de l'association des Archebusiers.
- Débroussaillage pour améliorer les conditions thermiques dans la cavité.
- Suivi de la stabilité géologique de la cavité.
- Conseils auprès de la Commune pour améliorer la gestion des bords de chemin.

PERSPECTIVES 2017

- Poursuivre les animations (« Tous dehors ! » et « la Nuit de la Chauve-souris »)
- Intégrer les enjeux Natura 2000 et la continuité écologique dans les projets de territoire.
- Mener un diagnostic sur les roselières du marais de Brouage.



Application du droit des sols

Le service Application du Droit des Sols est un service commun mutualisé à l'échelle de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes. Il a été mis en place au 1^{er} juillet 2015, suite à la loi Alur (Accès au Logement et Urbanisme Rénové) qui a mis fin à la mise à disposition gratuite des services de l'État en matière d'instruction des actes d'urbanisme des Communes membres. La Communauté de Communes a donc pris le relais pour pallier ce désengagement.

Ce service est constitué de 3 agents : 1 responsable instructeur et 2 instructeurs. Les services communaux restent les interlocuteurs privilégiés des administrés. Ce sont toujours les maires qui, *in fine*, délivrent les autorisations d'urbanisme.

Le service « ADS » en 2016 :

- 691 dossiers traités.
- 90 certificats d'urbanisme opérationnels.
- 398 déclarations préalables.
- 194 permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager.
- 9 autorisations de travaux au titre des Établissements Recevant du Public (sécurité incendie et accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite)

Rattaché au Pôle aménagement de la Communauté de Communes, le service ADS est sollicité pour l'aménagement des Zones d'Activités Économiques, et accompagne également les Communes dans leurs projets d'évolution de leurs documents d'urbanisme : modification ou révision de PLU (Plans Locaux d'Urbanisme).



Amélioration de l'habitat

La Communauté de Communes du Bassin de Marennes mène une politique d'aide à la rénovation de l'habitat privé via le Programme d'Intérêt Général (PIG). Ce dispositif, mené en collaboration avec l'État et l'Agence nationale de l'habitat (Anah), a été relancé pour une durée de deux ans (2016/2017).

Il permet de soutenir financièrement les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs de logements aidés, pour la réalisation de travaux d'économie d'énergie (isolation, remplacement de fenêtres, changement de chaudière...) ou d'adaptation du logement au handicap.

Les propriétaires occupants

En 2016 :

- **43 dossiers ont été financés** dont 30 au titre de la précarité énergétique, et 13 au titre de l'autonomie.
- **305 500 € de subventions ont été accordées aux propriétaires**, dont **20 000 €** venant de la Communauté de Communes.

Les propriétaires bailleurs

En 2016 :

- **13 propriétaires ont été rencontrés** pour des projets de rénovation de logements locatifs. 2 dossiers ont été instruits.
- **57 414 € de subventions ont été accordées aux propriétaires** dont **16 324 €** venant de la Communauté de Communes.



Nathalie Akermann-Dedieu,
Vice-présidente

s'est engagée sur la politique du logement qui vise notamment à soutenir la production de logements sociaux et l'amélioration de l'habitat à travers le PIG par des fonds communautaires et des fonds d'État. Elle mène également une politique sociale à l'échelle du territoire via les compétences communautaires conférées par le CIAS.

Adjointe au maire de Marennes



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Les grandes orientations de 2016 p. 21
- Les Zones d'Activités Économiques p. 22



Plateforme de transit des produits de la mer à Bourcefranc-Le Chapus



Visite de l'entreprise de matériel ostréicole Bertrand.



La Communauté de Communes soutient au travers de ses interventions, les entrepreneurs et les acteurs économiques dans le développement de leurs activités au bénéfice de la création de richesses et d'emplois locaux.

Les services de l'intercommunalité se chargent ainsi d'accompagner les entrepreneurs dans leur recherche de site d'implantation en cohérence avec leurs activités et leurs attentes. La Communauté de Communes conçoit, aménage ou commercialise pour ce faire des Zones d'Activités.

Les grandes orientations 2016

- L'aménagement et la commercialisation des Zones d'Activités économiques du territoire pour permettre le développement et l'accueil de nouvelles entreprises.
- Le renforcement des partenariats avec les acteurs économiques locaux en faveur de l'accompagnement technique et financier des porteurs de projets.
- La revitalisation des centres-bourgs, pour conserver l'équilibre économique sur le territoire.

Joël Papineau,
Vice-président

a souhaité s'investir pour le développement économique du territoire. Il s'agit de définir des stratégies d'investissement dans les pôles d'activités et les bâtiments tertiaires et industriels et de développer les partenariats avec les forces économiques locales et d'accompagner les porteurs de projet.

Maire de Saint-Sornin



Les Zones d'Activités Économiques

L'année 2016 a été principalement consacrée à la préparation des projets d'aménagement sur différentes Zones d'Activités du territoire.

ZAE Fief de Feusse à Marennes

Un nouveau permis d'aménager a été rédigé pour permettre l'extension de la ZAE sur 8 000 m², prévoyant la commercialisation de 6 lots pour accueillir de l'activité à dominante artisanale.



PERSPECTIVES 2017

- Aménagement de la zone pour une installation des entreprises début 2018.

ZAE Fief des Justices au Gua

Les travaux préparatoires à l'ouverture d'une nouvelle zone d'environ 6 hectares ont été menés en 2016, pour l'installation d'entreprises commerciales et artisanales.



PERSPECTIVES 2017

- Dépôt du permis d'aménager.
- Création d'une desserte sur la RD131 par le Conseil départemental de la Charente-Maritime, permettant le démarrage des travaux début 2018.

ZAE Le Riveau à Bourcefranc-Le Chapus

Préparation de l'extension de la zone sur 16 000 m² pour accueillir des activités commerciales et artisanales.



PERSPECTIVES 2017

- Signature d'une convention entre la Communauté de Communes et la Société Civile Immobilière propriétaire d'une partie des terrains pour permettre l'ouverture de 7 à 8 lots à la commercialisation.
- Élaboration du plan d'aménagement avec requalification de la rue René Normandin et création d'une placette de retournement desservant les lots en fin de zone, dont les travaux commenceront début 2018.

ZAE les 4 Moulins et Puits Doux à St-Just-Luzac

En 2016, la Communauté de Communes a procédé au réaménagement de l'avenue des Vignes qui traverse la Zone d'Activités, pour un montant de 196 700 € TTC. La chaussée et les trottoirs ont été refaits sur 400 m, tandis qu'une nouvelle entrée a été créée depuis la rue du Stade, facilitant l'accès à la zone. Le réseau de collecte des eaux de pluie a également été réaménagé, avec notamment l'installation d'un bassin d'infiltration.



PERSPECTIVES 2017

- Réalisation d'un diagnostic d'aménagement sur la zone « Le Puits Doux » de l'autre côté de la RD728.



Renforcement des partenariats avec les acteurs économiques

En 2016, la Communauté de Communes a adhéré à la plateforme Initiative Charente-Maritime afin de permettre aux entrepreneurs du territoire de bénéficier de prêts d'honneur à 0% pour la création, la reprise ou le développement de leur activité, dans les domaines de l'industrie, de l'artisanat, des services et du commerce.

Les prêts, de 5 000 € à 40 000 € par projet et d'une durée de 2 à 7 ans, portent sur les investissements (hors bâtiment), le rachat de parts ou de fonds de commerce, la constitution et le renforcement de fonds de roulement d'exploitation.

Aides directes aux entreprises

En 2016, la Communauté de Communes a poursuivi son engagement dans le dispositif « Coup de pouce TPE », opération régionale destinée à soutenir les entreprises artisanales, commerciales et de services de moins de 10 salariés dans leurs projets de développement et de modernisation.

À ce titre elle a alloué plus de 13 000 € d'aides financières à des entreprises du territoire, en complément des aides de l'État et de la Région.

Évaluation du potentiel commercial

Après la réalisation d'une étude sur les locaux vacants en 2015, une étude complémentaire a été réalisée en 2016 sur le potentiel commercial et de consommation par Commune et par activité, permettant de promouvoir l'installation de commerces correspondant à une vraie attente de la population.



L'entreprise Giga Motors a été aidée par la CdC



Collecte et valorisation des déchets

Pour la Communauté de Communes du Bassin de Marennes comme pour de nombreuses autres intercommunalités, le service d'élimination des déchets est scindé en deux avec les missions distinctes que sont la collecte d'une part, et le traitement d'autre part.

Si la collecte est assurée directement en régie par les services de la Communauté de Communes, le traitement est confié au Syndicat Intercommunautaire du Littoral (SIL) de Rochefort pour ce qui est des ordures ménagères et des déchets verts, et à des entreprises spécialisées pour les autres déchets.

En 2016, la Régie des déchets a assuré :

- la collecte sélective des emballages ménagers (sacs jaunes),
- la collecte des ordures ménagères résiduelles,
- la gestion des points d'apports volontaires (papier/journaux, verre, textiles),
- la gestion des deux déchèteries :
 - La Madeleine au Gua,
 - Le Bournet à Saint-Just-Luzac,
- la communication et la sensibilisation du public en matière de prévention et de réduction des déchets,
- la facturation de la Redevance incitative mise en place en 2015.



Christian Guignet

Président du Conseil d'exploitation de la Régie des Déchets

s'investit dans la gestion et le traitement des déchets sur le bassin marennais, compétence qui porte sur l'organisation des collectes, la gestion des déchèteries, la réduction et la valorisation des déchets, et la sensibilisation au tri.

Je Réduis Le VOLUME
de mes déchets
=
Je Réduis ma FACTURE !

Loutri notre mascotte pour les manifestations et réunions publiques, un des éléments forts de la communication.



→ **Faits marquants 2016 :**

Stabilisation du montant des factures grâce à la Redevance incitative

La mise en place de la Redevance incitative le 1^{er} janvier 2015 et le développement du tri sélectif, ont permis en 2015 de réduire de 25 % les ordures ménagères collectées et de baisser la facture selon les foyers : de -82 € à -124 €. Cette tendance s'est stabilisée en 2016 avec une nouvelle baisse d'1% des tonnages d'ordures ménagères collectées malgré une augmentation de la population, ce qui permettra à la Régie des déchets de ne pas augmenter les tarifs de la Redevance pour l'année 2017.

Des réunions publiques ont été organisées début 2016 pour présenter ces résultats à la population.

Mise en place de nouvelles filières de tri en déchèteries

De nouvelles filières de tri ont été ouvertes en déchèterie, permettant la valorisation des déchets verts, du placoplatre, des films plastiques, des coquilles d'huîtres.

Promotion du réemploi

La Régie des déchets a mis en place en 2016, un partenariat avec l'association Océan, pour favoriser le réemploi. Les objets réemployables sont détournés vers un conteneur spécifique, reconditionnés puis remis en vente par l'association dans sa ressourcerie située à Bourcefranc-Le Chapus.

Ce partenariat a contribué en outre à la création ou au maintien d'environ 10 emplois.

Mise en place du « Pass déchèterie »

En 2016, la Régie des déchets a distribué des cartes d'accès pour les déchèteries, permettant de réguler le flux des utilisateurs, de contrôler les apporteurs extérieurs et d'orienter les nouveaux habitants pour l'inscription à la redevance. Le Pass a également permis de diminuer les déchets en déchèterie et de ne pas augmenter la facture de collecte des ordures ménagères.



Participation à la « Semaine de la réparation »

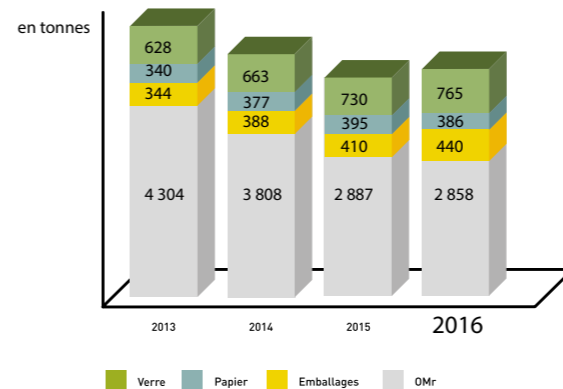
Pour la première année, la Communauté de Communes du Bassin de Marennes a rejoint les collectivités de Charente-Maritime participant à la semaine de la réparation. Cet événement a pour objectif de promouvoir la réparation des objets plutôt que leur mise au rebut. Un site internet recense les professionnels de la réparation : trois professionnels du bassin de Marennes ont participé en 2016.

Évolution de la production de déchets

● **Les ordures ménagères et assimilées (OMA)**

Après une baisse de 33% de 2013 à 2015, le tonnage des OMA a légèrement augmenté en 2016, du fait de la hausse des tonnages d'emballages recyclables et de verre. La production d'ordures ménagères résiduelles – donc non valorisées – a baissé de 1%.

La Redevance Incitative a suscité un changement de comportement, puisque les usagers privilégient de plus en plus le tri.



● **Les déchèteries**

En 2016, ce sont 3 205 tonnes de déchets qui ont été collectées en déchèterie, hors déchets verts et gravats. Ce volume est en baisse de 7 % par rapport à 2015, signifiant une nette diminution de la production de déchets sur cette année.

En 2016 en chiffres :

7 chauffeurs-rippereurs employés pour la collecte des déchets	4 agents d'accueil en déchèteries
2 techniciens administratifs	2 agents dédiés à la redevance et à la gestion du parc de contenant
11 000 tonnes de déchets de tous types collectés	
soit 718 kg/hab.	

PERSPECTIVES 2016

Lancement du programme de prévention et de gestion des déchets organiques :

- recrutement d'une chargée de mission,
- fourniture de composteurs individuels,
- fourniture de composteurs collectifs,
- actions de prévention et de lutte contre le gaspillage alimentaire.



Pour un développement durable du territoire

La Communauté de Communes du Bassin de Marennes a proposé en 2015 aux habitants, élus et agents, de s'impliquer dans l'élaboration d'un Agenda 21 prenant en compte les enjeux de développement durable dans les différentes compétences de la collectivité.

Après une première phase de mobilisation et la diffusion d'un questionnaire à la population en 2015 qui a permis de dégager les objectifs de développement durable, l'année 2016 a été consacrée à la définition d'un plan d'actions sur le mode participatif. 10 ateliers ont été organisés de février à mai 2016 avec 122 participants, suivis d'un Forum public à Marennes, le 30 juin. Une deuxième « Rencontre des élus du Bassin de Marennes » en novembre, a permis de valider les orientations définies lors des ateliers autour de 4 axes :

- La promotion d'une citoyenneté active et responsable,
- La valorisation et la préservation du marais,
- Des collectivités qui montrent l'exemple,
- Vers une amélioration continue du territoire au regard du développement durable.



PERSPECTIVES 2017

- Adoption du Plan d'actions 2017-2020 par le Conseil communautaire.
- Diffusion d'une plaquette de sensibilisation à destination des habitants.
- Organisation d'un Forum de présentation du Plan d'actions.
- Mise en œuvre du Plan d'actions.
- Création d'un Comité de suivi impliquant les citoyens.



Un atelier participatif



Jean-François Lagarde,
Vice-président

s'investit pour l'identité et la communication de l'intercommunalité : orientations et mise en œuvre de la communication institutionnelle (voir page 9). Il a également en charge le dossier Agenda 21, partie intégrante de la politique de développement durable du territoire.

Maire de Nielle-sur-Seudre



PÔLE ENFANCE-JEUNESSE



Patrice Brouhard,
Vice-président

a la responsabilité de la politique enfance-jeunesse. À ce titre, il assure la mise en œuvre du Projet Éducatif Local (PEL) et veille au bon fonctionnement des différentes structures d'accueil.

Maire du Gua

Le Projet Éducatif Local (PEL)

Élaboré pour la période 2015-2018, le PEL traduit la volonté de la Communauté de Communes en matière d'éducation. Au travers des actions développées, il cherche à favoriser la réussite, l'épanouissement et l'égalité des chances des 0-25 ans, en mobilisant l'ensemble des acteurs de la communauté éducative : parents, enseignants, élus, associations...

Les Lieux d'accueil Enfants-Parents (LAEP)

La Communauté de Communes gère 2 LAEP au Gua et à Bourcefranc-Le Chapus, destinés aux enfants de 0 à 6 ans et à leurs parents. Le but : créer du lien social entre parents et professionnels, et permettre aux parents d'échanger sur leurs expériences.

En 2016 : 60 enfants et 45 parents ont été accueillis.

Le Contrat local d'accompagnement scolaire (CLAS)

En partenariat avec le collège de Marennes, une animatrice de la Communauté de Communes intervient sur le temps périscolaire auprès des élèves de la 6^e à la 3^e pour leur apporter une aide aux devoirs et à la méthodologie de travail.

En 2016 : 18 élèves ont bénéficié du dispositif.

La crèche « Cap au vent moussaillons »

Ce multi-accueil (garde occasionnelle ou régulière) est géré par l'association Léo Lagrange, par délégation de service public de la Communauté de Communes. Il accueille les enfants de 2 mois ½ à 6 ans.

En 2016 : 61 enfants ont été accueillis.



Locaux Jeunes

La Communauté de Communes gère 4 Locaux Jeunes qui proposent de nombreuses activités aux 11-17 ans. En 2016, 128 jeunes ont été accueillis à Saint-Just-Luzac (30 inscrits), au Gua (20), à Bourcefranc-Le Chapus (33), et à Marennes (45) où la Communauté de Communes a installé un bâtiment modulaire provisoire avant l'aménagement d'un futur local en 2017.

Accueil collectif de mineurs « Le château des enfants »

Cette structure de la Communauté de Communes accueille les enfants de 3 à 12 ans tous les mercredis, et pendant les vacances scolaires.

En 2016 : 460 enfants ont été accueillis.

« Les ailes et le vent »

Organisée à Saint-Sornin à l'occasion des Journées du patrimoine en septembre 2016, cette animation a permis de favoriser les activités en famille, conformément aux objectifs du PEL.



Sport en milieu scolaire

En 2016, la Communauté de Communes a financé :

- des séances de voile pour les élèves de CM2,
- une « classe foot » au collège (4h de football par semaine), encadrée par deux éducateurs,
- des séances d'apprentissage de la natation pour les élèves de 6^e.

ACTION SOCIALE

LE CIAS ET LE SERVICE D'AIDE À DOMICILE

Compétente en matière d'action sociale, la Communauté de Communes du Bassin de Marennes exerce une partie de celle-ci au travers de son Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) situé à Marennes.

Le CIAS assure trois missions : l'analyse des besoins sociaux du territoire, l'accompagnement et le conseil aux Communes en matière d'action sociale, et l'aide à domicile des personnes âgées ou de toute personne souhaitant une aide régulière pour les tâches du quotidien (ménage, repassage, courses...) et l'aide à la personne (toilette, habillage...).

Le service prestataire d'aide à domicile en 2016

- 34 salariées intervenant à domicile : 18 auxiliaires de vie et 16 aides à domicile, soit 27,5 ETP.
- 4 salariés professionnels de l'action sociale pour l'accueil, la gestion des plannings, le suivi, les visites à domicile, la facturation, la gestion administrative, soit 3,75 ETP.
- 353 personnes accompagnées.
- 38 000 heures d'interventions.
- Un budget de fonctionnement de 860 800 €, qui doit s'équilibrer uniquement au regard des prestations produites, sans aucune subvention.

CIAS

23, rue Dubois Meynardie
17320 Marennes
Tél. 05 46 85 75 43
cias@ccas-marennes.fr

Service d'aide à domicile
Du lundi au vendredi de 9h à 12h30
et de 14h à 17h (16h le vendredi)
Fermé le lundi matin et jeudi après-midi

Autres actions en 2016

- Réalisation d'un diagnostic sur le parcours de soins qui doit conduire à la mise en œuvre d'un Contrat Local de Santé en 2017.
- 49 journées de formations du personnel, dont :
 - 12 jours au titre de la validation du Diplôme d'État d'Auxiliaire de Vie Sociale,
 - 37 jours au titre de la formation continue : secourisme, prévention à domicile, maladies neurodégénératives, manutention.

L'aide pour les courses



SPORT, CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE



Ghislaine Bégu-Le Rocheleuil,
Vice-présidente
a en charge la mise en œuvre de la politique sportive sur l'intercommunalité et développe également de nouveaux axes de travail en matière de culture et loisirs.
Maire de Saint-Just-Luzac



© Thibault Stipal

Culture

Du 19 mars au 3 avril 2016, la Communauté de Communes et les villes de Marennes, Le Gua, Saint-Just-Luzac, Bourcefranc-Le Chapus, ont organisé « Marais'onnance », un projet culturel multigénérationnel qui a permis au public de découvrir le marais sous un autre air : celui de la musique classique. Ateliers musicaux, expositions, sorties nature, concerts et concours photos et dessins se sont succédés, avec comme clou du spectacle un concert de Jean-François Zygel, Jean Boucault et Johnny Rasse sur les oiseaux.

Action sportive

Le sport est porteur de valeurs fortes et joue un rôle important dans notre société. C'est pourquoi la Communauté de Communes du Bassin de Marennes apporte un soutien aux associations, et gère des équipements sportifs d'intérêt intercommunal (construction, entretien) : complexe sportif et salle omnisports à Marennes, école de voile à Bourcefranc-Le Chapus.

Vie associative

La Communauté de Communes du Bassin de Marennes soutient financièrement les associations dont les activités sont identifiées comme d'intérêt communautaire, au travers d'une subvention annuelle.

Associations	Subventions accordées
L'École de musique intercommunale	32 500 €
Le Centre Nautique de Plein Air (CNPA)	20 000 €
Basketball Marennes Bourcefranc-Le Chapus	11 000 € dont 1 000 € handibasket
ATELEC (prévention et lutte contre l'illettrisme)	8 000 €
Judo Club du Bassin Marennes	6 300 €
AMPA (Association Athlétisme Marennes presqu'île d'Arvert)	4 500 €



TOURISME ET PATRIMOINE



Guy Proteau,
Vice-président

a en charge les dossiers liés au tourisme et au patrimoine sur le Bassin de Marennes. Une compétence qu'il souhaite orientée vers l'écotourisme, centré sur la découverte de la nature et de l'écologie urbaine. Sous sa responsabilité : le fonctionnement du Moulin des Loges, le développement des pistes cyclables et l'application de la taxe de séjour intercommunale.

Maire de Bourcefranc-Le Chapus

Tourisme et patrimoine

La Communauté de Communes du Bassin de Marennes a la compétence tourisme, dont l'exercice est assuré par l'Office de Tourisme de l'île d'Oléron et du Bassin de Marennes.

Jusqu'au 31 décembre 2016, elle était gestionnaire de l'espace muséographique du Moulin des Loges à Saint-Just-Luzac, dont la gestion sera confiée à l'Office de Tourisme en 2017.

→ Le tourisme en 2016 :

- 28 000 visiteurs dans les 4 Offices de Tourisme : Marennes, Bourcefranc-Le Chapus, Hiers-Brouage, Le Gua.
- 5 millions de pages vues et 1,2 million de visiteurs (de janvier à octobre) sur www.ile-oleron-marennes.com
- Classement de l'Office de Tourisme en 2^e catégorie.

- Obtention de la marque « Qualité Tourisme » et du label « Famille Plus ».
- Renouvellement du label « Tourisme & Handicap ».
- Déploiement du wifi gratuit dans les 4 Offices de Tourisme.
- Déploiement du label « Accueil Vélo »



- Classement de l'Office de Tourisme en 1^{ère} catégorie.
- Développement du géocaching avec Terra Aventura.
- Développement du vélo.



Le Moulin des Loges en 2016

- Une fréquentation en hausse : 4 200 visites (3 500 en 2014 et 2015)
- Origine des visiteurs : sud ouest (46%), nord ouest (16%), Île de France (13%), sud est (12%), étranger (7%).
- Des événements : Fête du pain, Fête de la nature, Marché de producteurs, kermesses d'été, Journées européennes du patrimoine, qui ont attiré 1 500 visiteurs.
- 53 démonstrations de meunerie.
- 25 000 plaquettes d'information diffusées.
- 3 spots radio promotionnels.
- 1 reportage TV au JT 19/20 de France 3.

PERSPECTIVES 2017

Transfert de la gestion et de l'animation à l'Office de Tourisme.



Démonstration de 110 m haies, lors de l'inauguration du complexe sportif le 5 novembre 2016.

GESTION DU PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE



Travaux et logistique

La Communauté de Communes assure l'entretien et les travaux de rénovation ou de mise en accessibilité de 16 bâtiments, lui permettant l'exercice de ses différentes compétences :

- la crèche « Cap au Vent Moussaillons » pour les enfants de 2 mois ½ à 6 ans,
- « le Château des enfants », accueil de loisir pour les enfants jusqu'à 12 ans,
- quatre Locaux Jeunes pour les 11-17 ans,
- l'école de voile utilisée par le Centre Nautique et de Plein Air (CNPA),
- la salle omnisports,
- le complexe sportif (judo et athlétisme),
- la Plateforme de transit des produits de la mer pour les conchyliculteurs et les transporteurs,
- deux déchèteries,
- les Offices de Tourisme de Brouage, Bourcefranc-Le Chapus et Le Gua,
- le siège de la Communauté de Communes,
- auxquels s'ajoute une aire d'accueil des gens du voyage de 3,2 ha.

Les travaux en 2016 :

→ Crèche à Marennes

Agrandissement des locaux par la création d'un local de stockage et de détente pour le personnel, d'un enclos pour les conteneurs d'ordures ménagères et d'un abri pour les poussettes.

Montant total des travaux : 66 500 € TTC.

→ École de voile à Bourcefranc-Le Chapus

Mises aux normes d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap et rénovation des vestiaires et des sanitaires.

Montant des travaux : 109 000 € TTC.

→ Piste d'athlétisme du complexe sportif à Marennes

Pose du revêtement synthétique de la piste d'athlétisme.

→ Piste cyclable de Bourcefranc-Le Chapus

Aménagement d'une piste cyclable d'1 km en site propre derrière le camping municipal, route touristique.

Montant des travaux : 70 000 € TTC.

Mais aussi :

→ **Accueil de 4 groupes de gens du voyage** pour 4 semaines d'occupation au total de fin mai à fin juillet.



Maurice-Claude Deshayes

Élu en charge des Finances et de la mutualisation des moyens

assure le suivi des travaux, veille au bon déroulement des projets et prend les décisions relatives au chantier communautaire.

Il est également responsable des finances de l'intercommunalité, garant de la bonne exécution du budget.

1^{er} adjoint au maire de Marennes



Piste cyclable à Bourcefranc-Le Chapus.





Bourcefranc-Le Chapus • Hiers-Brouage •
Le Gua • Marennes • Nieulle-sur-Seudre •
Saint-Just-Luzac • Saint-Sornin •

Communauté de Communes du Bassin de Marennes

10 rue du Maréchal Foch - BP 50 028 - 17320 Marennes

Tél. 05 46 85 98 41 - Fax. 05 46 85 54 41

Email: contact@bassin-de-marennes.com

www.bassin-de-marennes.com

Suivez toute l'actualité de la Communauté de Communes
du Bassin de Marennes sur :



[cdc.bassindemarennes](https://www.facebook.com/cdc.bassindemarennes)



[CdC_Marennes](https://twitter.com/CdC_Marennes)

Code Général des Collectivités Territoriales, article L.5211-39 alinéa 1

Le Président de l'EPCI adresse chaque année au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique, au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus. Le Président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Tous droits de reproduction réservés - Directeur de la publication : Mickaël VALLET - Rédacteur : Lucile DODOLIN - Photos : CdC du Bassin de Marennes sauf mention.

